



PROCES-VERBAL N° 10

Commission Régionale Contrôle Mutations.

Réunion du : jeudi 09 novembre 2023.

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

**Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA ; MM Jean-François BERNARDI
et Jean-François GIANNETTINI**

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

**CAS DES JOUEURS LHAMAR Marouane (U 11) et LHAMAR Ayoub (U 9) de BASTIA ACADEMIA à l'A.S. FURIANI AGLIANI (Ligue Corse de Football) :
ACCORD DE SORTIE.**

Par courriel en date du mercredi 08 novembre 2023, le club de BASTIA ACADEMIA demande à la Commission de valider la sortie des licences des deux joueurs cités en rubrique,

Après vérification, **La Commission Régionale Contrôle Mutations :**

☞ **Valide la licence du joueur LHAMAR Marouane (U 11) en faveur du club de l'A.S. FURIANI AGLIANI.**

☞ **Valide la licence du joueur LHAMAR Ayoub (U 9) en faveur du club de l'A.S. FURIANI AGLIANI.**